

BIBLIOTHEQUE SONORE DE CANNES

GUIDE A L'USAGE DES DONNEURS DE VOIX

Partie 1: Introduction générale

Ce guide a été réalisé en prenant pour base la charte de qualité élaborée par l'Association des Donneurs de Voix (DDV).

Les logiciels d'enregistrement utilisés par les DDV sont:

- Adobe Audition 1.5 (AA)
- Audacity 1.3 (AU)

Par ailleurs, ces logiciels sont utilisés sur des ordinateurs équipés des systèmes d'exploitation suivants:

- Windows XP (XP)
- Windows Vista (Vista)
- Windows 7 (Seven)

Compte tenu des combinaisons possibles, le DDV composera lui-même son guide en assemblant 3 parties:

- *L'introduction générale*
- Le fascicule relatif au *système d'exploitation*
- Le fascicule relatif au *logiciel d'enregistrement*

En cas de remplacement, il suffira de modifier la composition du document. Par ailleurs, le document sera publié sur le site internet de la Bibliothèque sonore .

Dans tous les cas, en cas de problème, le Donneur de Voix pourra contacter le référent technique Jean-Loup Petit

- sur le site internet <http://www.bscannes.com>, rubrique « contact »
- Lors des permanences de la Bibliothèque sonore du samedi en prenant si possible rendez-vous préalable au moyen du formulaire ci-dessus ou par téléphone au 04 93 47 04 79 de préférence du lundi au vendredi après 16h.

Le but de ce guide consiste à fournir les informations pratiques permettant au DDV de respecter la charte. Elle se limitera cependant aux aspects **technique** et de **forme**.

En résumé les paramètres à prendre en compte sont les suivants:

1 Paramètres de réglage pour l'enregistrement en MP3

La « charte de qualité¹ » publiée par l'ADV a prescrit les réglages suivants:

- 1.1 Fréquence d'échantillonnage: 44100 Hz
- 1.2 Taux d'échantillonnage: 16 bits
- 1.3 Canaux: Mono
- 1.4 Type de fichier enregistré: MP3, qualité: 64 kbps
- 1.5 Niveau sonore moyen: 90 dB

¹ Note : la charte de qualité peut être téléchargée sur le site Internet de la Bibliothèque Sonore dans l'onglet DDV

- 1.6 Nom des dossiers: le dossier contenant le livre enregistré doit être nommé de la façon suivante: CONOLLY John - L ange noir – 06C (pour Cannes)
- 1.7 Nom des fichiers: chaque fichier doit comporter un mot caractéristique du livre (ici: « Ange » par exemple), suivi d'un nombre à 3 chiffres: 001, 002, 003,...
- 1.8 Le fichier n°001 ne doit comporter que le titre du livre, le nom de l'auteur, l'éditeur et éventuellement la date de parution et le traducteur
- 1.9 Le fichier n°002 ne doit comporter que l'annonce légale: (voir ci-dessus) Il est recommandé d'enregistrer cette piste, de la nommer « Annonce 002 », de la sauvegarder sur le disque dur et de l'utiliser en la renommant pour chaque nouveau livre.
- 1.10 Le fichier n°003 doit comporter un résumé qui peut être la 4ème de couverture. Ce résumé doit être succinct.

Le but de ce guide consiste à fournir les informations pratiques permettant au DDV de respecter la charte. Elle se limitera cependant aux aspects **technique** et de **forme**.

En résumé les paramètres à prendre en compte sont les suivants:

2 Paramètres de réglage pour l'enregistrement en MP3

La « charte de qualité » publiée par l'ADV a prescrit les réglages suivants:

- 2.1 Fréquence d'échantillonnage: 44100 Hz
- 2.2 Taux d'échantillonnage: 16 bits
- 2.3 Canaux: Mono
- 2.4 Type de fichier enregistré: MP3, qualité: 64 kbps
- 2.5 Niveau sonore moyen: 90 dB
- 2.6 Nom des dossiers: le dossier contenant le livre enregistré doit être nommé de la façon suivante: CONOLLY John - L ange noir – 06C (pour Cannes)
- 2.7 Nom des fichiers: chaque fichier doit comporter un mot caractéristique du livre (ici: « Ange » par exemple), suivi d'un nombre à 3 chiffres: 001, 002, 003,...
- 2.8 Le fichier n°001 ne doit comporter que le titre du livre, le nom de l'auteur, l'éditeur et éventuellement la date de parution et le traducteur
- 2.9 Le fichier n°002 ne doit comporter que l'annonce légale: (voir ci-dessus) Il est recommandé d'enregistrer cette piste, de la nommer « Annonce 002 », de la sauvegarder sur le disque dur et de l'utiliser en la renommant pour chaque nouveau livre.
- 2.10 L'enregistrement du livre commence donc à la piste 003, sauf si le DDV décide d'utiliser cette piste pour un résumé ou la 4ème de couverture.